



**Direction** des Déplacements  
**Service** SEESRM  
**Contact** Centre Technique Départemental de Die  
Tél. : 04 75 21 70 89 Fax. : 04 75 21 41 77  
Courriel. : ctd-die@ladrome.fr

# ARRETE N° DI205047AT

---

**La Présidente du Conseil départemental de la Drôme,**

**Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales,

**Vu** le décret n° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents,

**Vu** l'état des lieux,

**Considérant** qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique,

**Considérant** que les caractéristiques de portance aux abords et le long de la route départementale la route départementale D628, sur le territoire de la de la commune de Boulc, hors agglomération, ne permettent pas le passage des véhicules de plus de 3,5 tonnes,

## ARRETE

### ARTICLE 1

La circulation des véhicules dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes est interdite sur la route départementale D628 au PLO 3+500, sur le territoire de la de la commune de Boulc hors agglomération du 06/01/2020 au 26/06/2020 (en amont du quartier des Avondons.)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé et sont destinées au Département de la Drôme. Les droits d'accès, d'opposition et de rectification prévus par la loi n°78-17 du 06/01/1978 modifiée s'exercent auprès de la Présidente du Conseil départemental.

**LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME**  
HÔTEL DU DÉPARTEMENT, 26 AVENUE DU PRÉSIDENT HERRIOT, 26026 VALENCE CEDEX 9 TÉL : 04 75 79 26 26  
DIRECTION DES DÉPLACEMENTS, 1, PLACE MANOUCHIAN, BP 2111, 26021 VALENCE CEDEX  
[ladrome.fr](http://ladrome.fr)

## **ARTICLE 2**

Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés pris antérieurement dont les prescriptions seraient en contradiction avec celles définies ci-dessus.

Les dispositions prescrites à l'article 1 ne s'appliquent ni aux véhicules d'intervention d'urgence ( pompiers, gendarmerie) ni aux véhicules de service public ( E.D.F., France Télécom, Conseil Départemental )

## **ARTICLE 3**

Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place, par les soins du Centre Technique Départemental (CTD) de Die et aux frais du département de la Drôme, de la signalisation relative aux prescriptions visées aux articles précédents.

## **ARTICLE 4**

M. le Directeur de la Direction des Déplacements de la Drôme,  
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Drôme,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée.

## **ARTICLE 5**

Copie sera adressée à :

Mme Martine Charmet et M. Bernard Buis, Conseillers départementaux du canton du Diois  
Mme/M. le Maire de la commune de Boulc  
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Drôme,  
M. le Responsable du CTD de Die Contact : 04.75.21.70.89.  
M. le responsable du Pôle Exploitation et Gestion du Domaine Public Routier - Direction des Déplacements - (pegdp@ladrome.fr)  
Mme Amina HAEGEL, Recueil des Actes Administratifs - Département de la Drôme  
(sos-courrier@ladrome.fr)  
Antenne Régionale des Transports Inter-Urbains et Scolaires de la Drôme, MM. Damien CHAMPAVIER, Denis BARD, Jérôme CHAPIN et Yabré DJEDJE,  
CODIS 26/Officier de Permanence - 235, Route de Montélier - CD 119 - B.P.147 - 26905  
VALENCE CEDEX 9 (prevision@sdis26.fr)  
SAMU 26 (samu26@ch-valence.fr)

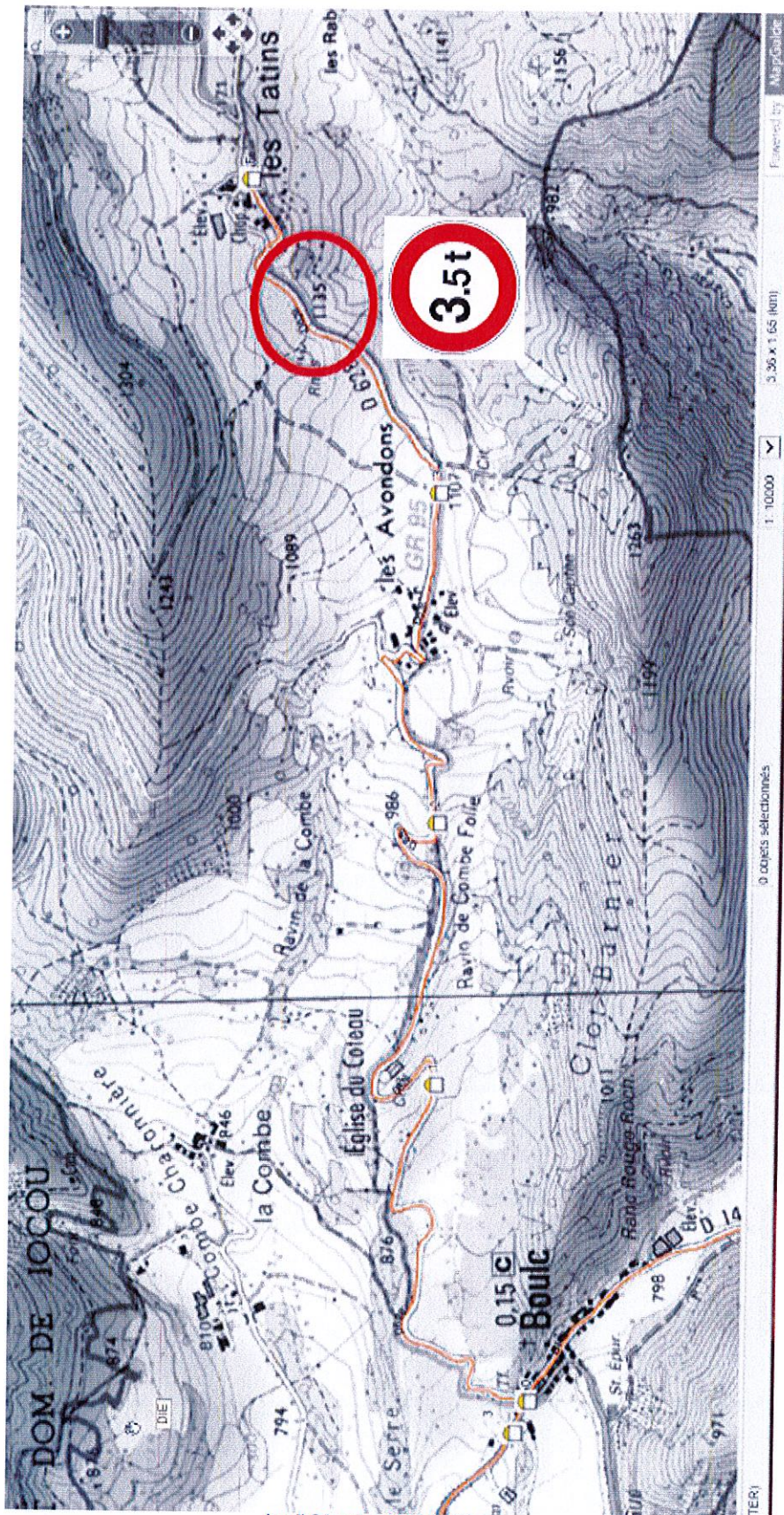
Fait à Die , le 06/01/2020

La Présidente du Conseil départemental  
et par délégation,

Le Responsable du Centre Technique Départemental (CTD)

Laurent Combet

PJ : Plan du site.



lundi 6 janvier 2020 16:00:51